l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Pour plus d'actualité concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Sensibilisation à la vaccination des patients à risque

Madame, Monsieur,

La vaccination contre la Covid réduit de façon considérable le risque de forme grave de Covid, notamment chez les personnes les plus fragiles, dont celles présentant des comorbidités à risque. Il est donc absolument crucial d'accentuer notre mobilisation collective pour protéger ces personnes et notre système de soins en évitant une nouvelle vague de Covid.

Les taux de couverture vaccinale, calculés sur les populations de patients souffrant de maladies chroniques, viennent d'être actualisés par l'Assurance Maladie et sont disponibles sur https://datavaccin-covid.ameli.fr. Ce suivi montre que, entre le 23 mai et le 27 juin, la vaccination a progressé pour les patients qui souffrent de pathologies mais que cette progression est contrastée et reste à confirmer.

Ainsi à titre d'exemples, ne sont pas encore vaccinés :

- **1/4 des personnes diabétiques** (taux couverture au moins une dose à 75,3%) ;
- **1/3 des patients présentant une obésité sévère** (63,3%), et donc une proportion probablement encore plus élevée de patients présentant une obésité simple, non vaccinés ;
- **Près d'1/4 des patients souffrant d'hypertension artérielle** (78,7%).

En tant que pharmacien d'officine, vous avez des contacts très fréquents avec les patients qui souffrent de pathologies chroniques et qui ont tout par conséquent des traitements délivrés par vos officines. C'est notamment le cas des **patients diabétiques et hypertendus ainsi que des personnes présentant un IMC élevé supérieur à 30**.

La délivrance est un moment privilégié pour inviter ces patients en particulier, à risque de développer des formes graves de la Covid, à se protéger en se vaccinant dès à présent si elles ne l'ont déjà fait. La confiance des patients dans leur pharmacien, bien établie par les enquêtes, est un atout majeur pour convaincre les hésitants à se faire vacciner, dans vos officines, sans plus attendre et gagner ainsi en couverture vaccinale.

Vous trouverez ci-après deux flyers d'information sur la vaccination et à destination :
- Des personnes souffrant d'un diabète ;
- Des personnes en situation d'obésité.

Enfin, si jamais vous ne vaccinez pas vous-même, vous pouvez, soit contacter un autre professionnel de santé ou le centre de vaccination le plus proche, soit communiquer à votre patient le numéro dédié à l'accompagnement pour la prise de rendez-vous. Il s'agit du **0800 730 956 (appel gratuit de 8h à 20h)**.

Je vous remercie très sincèrement pour votre engagement face à cette épidémie.

Thomas FATÔME
Directeur Général de l'Assurance Maladie